Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260407-D_2026_43-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
27 mars 2026

Affichage :
13 avril au 13 juin 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26

L'an deux mil vingt-six, le trois avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le vingt-sept mars, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Denis DUAULT, Marjorie SOURNAC-LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Jérémie NOGUES, Marie-Hélène OGER, Elisabeth PANARDIE, Jean Michel ENNESSER, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON, Pascal THEVENON, Romain COLLIGNON, Yohann RADIN, Romain GUENO, Maëlenn LE GUEN, Frédéric GOURDAIS, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Gwennaëlle GAUDE

ABSENTS EXCUSÉS : Delphine SIRERA, Stéphanie BON, Isabelle THEVENON, Stéphane MÉNARD

ABSENTE : Julie ORAIN

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Stéphanie BON a donné pouvoir à Romain GUENO, Delphine SIRERA a donné pouvoir à Jérémie NOGUES, Isabelle THEVENON a donné pouvoir à Pascal THEVENON, Stéphane MÉNARD a donné pouvoir à Sylvie BERNARD

SECRETAIRE : Julien GROS

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-043 : ADMINISTRATION GENERALE. DELEGUES Et REPRESENTANTS De LA COMMUNE AUX INSTANCES INTERCOMMUNALES

Les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les Conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues à l'article L. 2122-7, à savoir au scrutin secret et à la majorité absolue.

L'article L.5211-8 indique que le mandat des délégués est lié à celui du Conseil municipal de la commune dont ils sont issus. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

L'article L. 2121-21 du CGCT précise, « *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations* », C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal de désigner les différents représentants de la commune auprès des instances intercommunales par un vote à main levée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (26/26 Voix), le Conseil MUNICIPAL :

DECIDE de ne pas procéder à la désignation de délégués ou de représentants de la commune à scrutin secret.
DESIGNE comme suit les représentants aux instances.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260407-D_2026_43-DE

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	CANDIDATS TITULAIRES	CANDIDATS SUPPLEANTS
Syndicat Intercommunal Piscine de la Conterie Le syndicat Intercommunal de la Piscine de la Conterie regroupe les communes de Bourgbarré, Bruz, Chartres-de-Bretagne, Chavagne, Corps-Nuds, Laillé, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Orgères, Pont-Péan, Saint-Armel, Saint-Erblon et Vern-sur-Seiche pour gérer la Piscine de la Conterie située sur le territoire de Chartres-de-Bretagne.	**2 titulaires** Denis DUAULT Romain GUENO	**2 suppléants** Marjorie SOURNAC LEMOINE Pascal THEVENON
Syndicat Intercommunal de Restauration Le syndicat intercommunal de restauration (SIR) a en charge la préparation et la livraison des repas pour les restaurants scolaires, des communes de Bourgbarré, Chartres-de-Bretagne, Pont-Péan et Saint-Erblon. La cuisine centrale est installée à Chartres-de-Bretagne.	**3 titulaires** - Jérémie NOGUES - Romain COLLIGNON - Delphine SIRERA	**3 suppléants** - Yohann RADIN - Romain GUENO - Maëlenn LE GUEN
Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement de la Musique Rive Sud *Musique sur la Rive Sud est un établissement public proposant une initiation au langage musical, un enseignement de qualité dans de nombreuses disciplines et une diffusion d'événements culturels sur le territoire de ses 6 communes membres : Bourgbarré, Bruz, Laillé, Orgères, Pont-Péan et Saint-Erblon.*	**3 titulaires** - Mourad ZEROUKHI - Renaud BONAMI - Jean-Michel ENNESSER	/

Pour copie conforme, en Mairie, le 7 avril 2026.

Le Maire,

Mourad ZEROUKHI